Décret présidentiel du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des moudjahidine.

Par décret présidentiel du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003,M. Mohammed Larbi Tkouti, est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère des moudjahidine.

Décret présidentiel du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des moudjahidine.

Par décret présidentiel du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003, M. Ibrahim Salhi, est nommé sous-directeur des infrastructures et équipements au ministère des moudjahidine.

Décrets présidentiels du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003 portant nomination de directeurs des moudjahidine de wilayas.

Par décret présidentiel du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003, M. Hachemi Afif, est nommé directeur des moudjahidine à la wilaya de Béchar.

Par décret présidentiel du 29 Chaoual 1423 correspondant au 2 janvier 2003, sont nommés directeurs des moudjahidine aux wilayas suivantes, MM. :

- Djamal Zehir, à la wilaya de Mila;
- Abdelhakim Zaoui, à la wilaya de Naama.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 21 Ramadhan 1421 correspondant au 17 décembre 2000 mettant fin aux fonctions d'un magistrat militaire.

Par arrêté du 21 Ramadhan 1421 correspondant au 17 décembre 2000, il est mis fin, à compter du 16 juillet 2000, aux fonctions de procureur militaire de la République adjoint près le tribunal militaire de Ouargla 4ème région militaire, exercées par le commandant Mohamed Zemmari.

Arrêté du 3 Chaoual 1423 correspondant au 7 décembre 2002 portant nomination d'un magistrat militaire.

Par arrêté du 3 Chaoual 1423 correspondant au 7 décembre 2002, le lieutenant-colonel Mohamed Zemmari est nommé procureur militaire de la République près le tribunal militaire de Tamenghasset 6ème région militaire, à compter du 15 décembre 2002.

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Arrêté du 20 Ramadhan 1423 correspondant au 25 novembre 2002 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens.

Le ministre de la pêche et des ressources halieutiques,

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-124 du 7 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 10 juin 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret exécutif n° 02-221 du 11 Rabie Ethani 1423 correspondant au 22 juin 2002 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 2 Journada Ethania 1422 correspondant au 21 août 2001 portant nomination de M. Khaled Rabhi, en qualité de directeur de l'administration des moyens au ministère de la pêche et des ressources halieutiques ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Khaled Rabhi, directeur de l'administration des moyens, à l'effet de signer au nom du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, tous actes et décisions y compris les arrêtés concernant la gestion et l'administration des personnels et des moyens à l'exclusion des arrêtés à caractère réglementaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Ramadhan 1423 correspondant au 25 novembre 2002.

Smaïl MIMOUNE.